

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 457

10 mars 2011

SOMMAIRE

Accero S. à r.l.	21890	Eversholt Investment Group SCS	21918
Accipiter Holdings (Luxembourg)	21912	Fondation de l'Architecture et de l'Ingé- nierie, Luxembourg	21931
Altice B2B Lux Holding S.à r.l.	21891	Gerana Holdings S.A.	21915
AMB Le Grand Roissy Holding 4 S.à r.l. ..	21891	GVBB Holdings S.à r.l.	21909
Angor International S.A.	21890	Ilion Holding S.A.	21934
Apartment House S.à r.l.	21891	Ilion SPF	21934
Ardea S.A.	21905	Impacteam S.A.	21934
Ariso Holding S.à r.l.	21906	Imprimerie Hoerer s.à r.l.	21936
Aro Consult S.à r.l.	21892	INEOS Holdings Luxembourg S.A.	21936
Ashland Shipping Company S.A.	21892	Intertrust Corporate Services S.A.	21934
Aspius Holding S.à r.l.	21890	JBM Holding S.A.	21929
Atrovirint Holdings S.A.	21892	JBM SPF S.A.	21929
Auberge MATHGEN Sàrl	21890	Landtechnik Frosch & Schmidt S.à r.l. ...	21932
Baejarins Partners S.à r.l.	21891	Mineral Investments S.A.	21920
«Benzeno, Dolphin & Cie» 7-ART SENC	21890	Möbelzentrum S.A.	21921
Bije S.à r.l.	21892	New Photo Genius S.A.	21924
Bije S.à r.l.	21893	Ramius FOF European Platform Index ...	21924
Bije S.à r.l.	21893	Royal Estate and Financial Investments S.A.	21927
Black & Decker International Finance 3 Li- mited	21891	Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Company Limited by Shares Luxembourg branch	21920
Black & Decker Limited S.à r.l.	21893	SBI Investments S.A.	21920
BNAP S.à r.l.	21905	SHIP Luxco 2 S.à r.l.	21921
Bonnac S.A.	21906	SHIP Luxco 3 S.à r.l.	21925
Cash.Life Funding S.A.	21907	SSOME I	21936
CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l.	21909	Teslux Holding S.A.	21910
Claudis Investments S.à r.l.	21906	UBS Bond Fund Management Company S.A.	21928
Credit Suisse Microfinance Fund Manage- ment Company	21892	Uschastok Corporation S.A.	21929
Crown Packaging Lux I S.à r.l.	21904	Volga Resources I S.A.	21893
Dafne S.A.	21912	Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l.	21931
Delta Africa Holding SPF S.A.	21913	ZAG Industrie S.à r.l.	21929
EM Finance Holding S.A.	21913		
EM Finance Holding S.A. - SPF	21913		
Eurofins LUX	21927		

«Benzeno, Dolphin & Cie» 7-ART SENC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011018804/10.

(110022336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Accero S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCERO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011018805/11.

(110022730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Angor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 65.298.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.02.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011018824/12.

(110022658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Aspius Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.915.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011018812/10.

(110022910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Auberge MATHGEN Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 67, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 117.753.

Les comptes annuels au 7 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011018813/10.

(110022726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Altice B2B Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.466.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 24 décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011018820/11.

(110022912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Baejarins Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 33.444,82.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011018838/11.

(110022804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Black & Decker International Finance 3 Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011018846/11.

(110022771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

AMB Le Grand Roissy Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.812.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011018821/10.

(110022752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Apart House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 48, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.240.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011018826/10.

(110022557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Signature.

Aro Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 145.934.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011018831/10.

(110022374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Ashland Shipping Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011018832/9.

(110022671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Credit Suisse Microfinance Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.629.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Februar 2011.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011018881/14.

(110022667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Atrovirint Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011018833/10.

(110022736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Bije S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue Nothomb.

R.C.S. Luxembourg B 104.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011018860/10.

(110022893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 93.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011018848/11.

(110022772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Bije S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue Nothomb.
R.C.S. Luxembourg B 104.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011018861/10.

(110022894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Bije S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue Nothomb.
R.C.S. Luxembourg B 104.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011018862/10.

(110022895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Volga Resources I S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.051.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Guennadi Timtchenko, born in Leninakan on 9 November 1952 and having his address at 10, rampe de Cologny, CH-1223 Genève,

duly represented by Dr. Marcel Bartnik, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Geneva, on 3 February 2011.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity has requested the notary to state as follows the Articles of the Company:

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "Volga Resources I S.A." (hereinafter the "Company") which has the status of a securisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securisation ("the Securisation Law") and which is governed by the Securisation Law, the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law. The Company may in this context and without limitation (a) assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, and (b) engage in loan origination activities, including without limitation due diligence investigations of potential borrowers, negotiation of equity investments, and servicing of loans. The Company may assume those risks by, without limitation, acquiring the assets of another person, guaranteeing the obligations of another person or committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law, and these articles of incorporation, and dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in the context of its purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities or instruments. The Company may grant pledges, collateral or other guarantees of any kind of Luxembourg or foreign entities involved in securitisation transactions and enter into securities lending and derivative transactions on an ancillary basis.

The Company may, without limitation, perform and make all legal, commercial, technical, financial investments or operations and, in general, all lawful transactions that are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned or transferred in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets. The Company may issue debt, equity, hybrid or synthetic securities of any kind, including without limitation securities whose value or yield is linked to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of their other instruments or claims.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of two hundred thousand US Dollar (USD 200,000) divided into two hundred (200) shares with a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1.000,-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between the shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares. The assets of a Compartment may only be assigned in accordance with the terms and conditions of the securities issued by the Company to finance the acquisition of such assets.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in bearer and/or registered form.

If bearer Shares are to be issued, the Board of Directors will determine whether the bearer shares shall be issued under the form of individual or multiple certificates or of global certificates.

If bearer shares are to be issued under the form of individual or multiple certificates, such certificates will be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe.

If bearer shares are to be issued under the form of global certificates, such certificates will be deposited with a clearing system or a similar institution in order to permit the clearing of the shares, inter alia in view of the trading of the shares on stock exchanges or other markets. Global certificates may not be converted into individual or multiple certificates.

The issued registered shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. A conversion of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificates and issuance of one or more bearer share certificates in lieu thereof, and an entry shall be made in the register to evidence such cancellation. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the register to evidence such issuance. At the option of the Board of Directors, the costs of any such conversion may be charged to the shareholder requesting it.

Share certificates shall be signed by two members of the Board of directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board of Directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may determine.

Any transfer of registered shares shall be recorded in the register of registered shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of registered shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of registered shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of registered shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. Directors do not need to be shareholders of the Company.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy (if applicable) shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence and in the absence of the person appointed as his proxy (if applicable), the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy (if applicable) shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director.

The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers and Duties of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. Directors shall abide by laws, regulations and the present articles of incorporation, to perform their duties loyally and diligently to safeguard the interests of the Company. Where there is a conflict between their personal interests and the interests of the Company, a director shall act in the best interest of the Company.

When a director acts in his/her/its own name and where any third party may reasonably believe that such director is representing the Company or the Board of Directors, such director shall clarify his/her/its capacity and role in advance.

A director's obligation to the Company and the shareholders does not necessarily cease within a reasonable time period upon the resignation or expiry of his/her/its term of office. The obligation to keep confidential the Company's

trade secrets and confidential information survives to the expiry of his/her/its term of office until such trade secrets or confidential information become publicly available.

In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts. Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the Friday of the second week of the month of May, at 10.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If bearer shares are issued the notice of meeting shall in addition be published as provided by law in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The holders of bearer shares are obliged, in order to be admitted to the general meetings, to deposit their share certificates with an institution specified in the convening notice at least three (3) business days prior to the date of the meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the Company. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of directors and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended and the Securitisation Law.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2012.

Subscription

The shares in the Company are subscribed as follows:

	shares
Guennadi Timtchenko, pre-qualified, two hundred (200) shares	200
Total: two hundred (200) shares	200

All these shares have been entirely paid-up in cash, so that the total amount of two hundred thousand US Dollar (USD 200,000) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever that shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entire subscribed share capital, took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Second resolution

The number of directors is set at three (3). The sole shareholder appoints as directors of the Company for a duration to expire at the annual general meeting of shareholders which will take place in 2015:

- Mr Chlodwig Reuter, Independent Director, residing professionally in 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, born in Zemmer on 2 March 1948

- Mr Paul Mousel, Lawyer, residing professionally in 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, born in Luxembourg on 15 October 1953

- Mr Sven A. Olsson, Lawyer, residing professionally in Stallgatan 4, SE-25110 Helsingborg, born in Lund on 08 February 1943

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; upon request of the same appearing person and in case of a divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

After the document has been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guennadi Timtchenko, né Leninkan le 9 novembre 1952, résidant à 10, rampe de Cologny, CH-1223 Genève,

dûment représenté par Dr. Marcel Bartnik, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 3 février 2011.

La procuration signée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire de rédiger l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et les statuts qui doivent être les suivants:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Volga Resources I S.A. (ci-après la "Société"), qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation. Elle pourra, dans ce contexte et sans limitation, (a) assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que tous risques résultant d'obligations prises par des tiers dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière et (b) s'engager dans des activités de prêt, y compris et sans limitation dans des contrôles de due diligence d'emprunteurs potentiels, la négociation de titres représentatifs de capital des emprunteurs potentiels, et l'émission de prêts. La Société assumera ces risques, sans limitation, en acquérant des actifs d'une autre personne, en garantissant les obligations d'une autre personne ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, et disposer des créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans le contexte de son objet, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés ou instruments. La Société peut octroyer des gages ou d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère impliquée dans des opérations de titrisation et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres et de dérivés.

La Société pourra, sans limitation, effectuer et faire tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique, financière, et en général, toutes transactions légitimes nécessaires ou utiles à l'accomplissement et le développement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés et transférés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels biens.

La Société pourra émettre des titres de créance, de dette, de capital, hybrides ou synthétiques de quelque nature que ce soit, y compris et sans limitation des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement est lié à des biens ou autres engagements spécifiques ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou droits.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de deux cent mille US Dollars (USD 200.000) représenté par deux cents (200) actions ayant une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au pro rata de leurs participations.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le "Compartiment" ou les "Compartiments"). Sauf disposition contraire dans la résolution du conseil de gérance créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

Les biens d'un Compartiment ne peuvent être transférés que conformément aux termes et conditions des titres émis par la Société afin de financer l'acquisition de ces biens.

Art. 6. Forme des actions. La Société émettra des actions au porteur et/ou sous la forme nominative.

Si des actions au porteur sont émises, le Conseil d'Administration déterminera si ces actions seront émises sous forme de certificats individuels ou multiples ou sous forme de certificats globaux.

Si des actions au porteur sont émises sous forme de certificats individuels ou multiples, ces certificats seront émis dans les formes prescrites par le Conseil d'Administration.

Si des actions au porteur sont émises sous forme de certificats globaux, ces certificats seront déposés auprès d'un système de compensation ou d'une institution similaire afin de permettre la compensation des actions pour que ces dernières puissent notamment être négociées sur des bourses de valeurs ou sur d'autres marchés. Les certificats globaux ne pourront pas être convertis en certificats individuels ou multiples.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

En cas d'émission d'actions au porteur, les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'actionnaire requérant par décision du Conseil d'Administration. Les certificats d'Actions seront signés par deux Administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées sur un facsimilé. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque

fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires par la Société, le moment donné, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, le moment donné.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour une période n'excédant pas six (6) ans à condition toutefois qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs seront éligibles pour un nouveau mandat.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter (le cas échéant) préside les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence et en l'absence de la personne désignée pour le représenter (le cas échéant), les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation du conseil d'administration. Celui-ci doit réunir le Conseil d'administration s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour de la réunion sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours calendrier avant l'heure prévue pour ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion suffira et devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter (le cas échéant) aura une voix prépondérante. En cas d'égalité la décision proposée est considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit à l'unanimité et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs et tâches du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et/ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Les Administrateurs doivent respecter les lois, règlements et les présents statuts pour exercer leurs tâches avec loyauté et diligence afin de sauvegarder les intérêts de la Société. S'il y a conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la Société, un administrateur doit agir dans le meilleur intérêt de la Société.

Lorsqu'un administrateur agit en son nom personnel et là où des tiers peuvent raisonnablement penser que cet administrateur représente la Société ou le Conseil d'Administration, cet administrateur doit clarifier au préalable sa fonction et son rôle.

L'obligation d'un administrateur à l'égard de la Société et des actionnaires ne cesse pas nécessairement dans un délai raisonnable après la démission ou à l'expiration de son mandat. L'obligation de garder confidentiels les secrets commerciaux et les informations confidentielles de la Société subsiste à l'expiration de son mandat jusqu'à ce que ces secrets commerciaux ou informations confidentielles soient publiquement disponibles.

Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la

Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le vendredi de la deuxième semaine du mois de mai à 10.00 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si des actions au porteur ont été émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration déterminera. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation. Les détenteurs d'actions au porteur sont obligés, pour être admis aux assemblées générales, de déposer leurs certificats d'actions auprès d'une institution indiquée dans la convocation au moins trois (3) jours ouvrés avant la date de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré(s) par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi.

Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription

Les actions sont souscrites comme suit:

	Actions
Guennadi Timtchenko, préqualifié, deux cents (200) actions	200
Total: deux cents (200) actions	200

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille US Dollars (USD 200.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 3.000,-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est établi à 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3). L'actionnaire unique nomme les personnes suivantes comme administrateurs de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2015:

- Monsieur Chlodwig Reuter, Directeur Indépendant, résidant professionnellement à 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, né à Zemmer le 2 mars 1948
- Monsieur Paul Mousel, Avocat, résidant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, né à Luxembourg le 15 octobre 1953
- Monsieur Sven A. Olsson, Avocat, résidant professionnellement à Stallgatan 4, SE-25110 Helsingborg, né à Lund le 8 février 1943.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BARTNIK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2011. Relation: AC/2011/8328. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011027733/628.

(110033153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Crown Packaging Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011018884/14.

(110022704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

BNAP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 33.444,82.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011018870/11.

(110022802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Ardea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.775.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2010

Extrait rectificatif suite au premier dépôt du 05/11/2010 N° L100168483

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011000351/35.

(100203803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.513.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

—
Les comptes annuels au 4 aout 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2011.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2011018878/15.

(110022965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Ariso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.657.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 28 décembre 2010 à 15h30

le siège social et les bureaux sont rétablis à l'adresse 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Luxembourg

à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2008;

Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, demeurant professionnellement 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

est nommé gérant unique

à effet rétroactif du 24 juin 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 décembre 2010.

ARISO HOLDING Sàrl

Jan Herman VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2011000352/21.

(100203841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Bonnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.015.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 décembre 2010

Monsieur Alain RENARD, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014. La cooptation de Monsieur Alain RENARD sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

D. PIERRE / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011000368/17.

(100203581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Cash.Life Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 87.835.

In the year two thousand and ten on the ninth December.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of CASH. LIFE FUNDING S.A. (the "Company"), a "société anonyme" established under Luxembourg law, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 16, Avenue de la Porte Neuve, filed with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B number 87.835,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30th May 2002, deed published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1105 of 18th July 2002,

modified for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 26th April 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1440 of 12th July 2007.

The meeting was opened at 3.00 p.m. and was chaired by Mr. Paul WEILER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Ms. Nadine GLOESENER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs. Sabine PERRIER, private employee, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L – 2330 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. - It appears from the attendance list that the 31 (thirty one) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced. The attendance list, signed by the represented shareholder and the members of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxy and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is the following:

- a) Decision to put the Company into liquidation.
- b) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- c) Discharge to the Sole Director and to the Auditor for the execution of their mandates.
- d) Miscellaneous.

The General Meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to dissolve and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The General Meeting resolves to appoint as liquidator Mrs. Sabine PERRIER, private employee, born on 22nd April 1959 in Thionville (France), with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

The liquidator will be empowered to distribute the assets of the Company and to set off all liabilities. The liquidator is exempted from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

She can, under her own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of her powers which she will define and for the duration fixed by her.

The liquidator will be empowered to liquidate the Company under her sole signature and without limitation.

The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). She can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorization of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

Third resolution

The General Meeting resolves to grant full discharge to the Sole Director and the Auditor ("commissaire aux comptes") for the execution of their mandates until today.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 3.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend und zehn am neunten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung des Alleinaktionärs der Aktiengesellschaft CASH.LIFE FUNDING S.A. (die „Gesellschaft“) mit Sitz in 16, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxemburg,

gegründet aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 30. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1105 vom 18. Juli 2002,

zuletzt abändert aufgrund einer Urkunde aufgenommen von Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem, am 26. April 2007 veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1440 vom 12 Juli 2007.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg als Sekretärin der Versammlung.

Die Versammlung wählte Frau Sabine PERRIER, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxemburg, zum Stimmzähler.

Nachdem das Büro der Versammlung wie oben erwähnt zusammengestellt worden ist, erklärte der Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I) Aus der Präsenzliste geht hervor dass die 31 (ein und dreizig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000 (eintausend Euro), entsprechend dem gezeichneten Gesamtkapital der Gesellschaft vorhanden sind, beziehungsweise vertreten, so dass die Versammlung über die untenstehende Tagesordnung ordnungsgemäß beschliessen kann; Die Präsenzliste, unterschrieben durch den vertretenen Anteilhaber und die Mitglieder des Büros, sowie die Vollmacht werden dieser Urkunde zwecks Eintragung beigefügt.

II) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- a) Auflösung und Abwicklung der Gesellschaft
- b) Ernennung des Liquidators und Bestimmung seiner Befugnisse
- c) Entlastung vom einzigen Verwaltungsratsmitglied und dem Rechnungskommissar für die Ausführung ihrer Mandate
- d) Verschiedenes.

Der Vorsitzende legte alsdann der Versammlung die folgenden Beschlüsse vor, welche alle einstimmig angenommen wurden:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt mit sofortiger Wirkung, die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt Frau Sabine PERRIER, Privatangestellte, geboren am 22 April 1959 in Thionville, Frankreich und mit beruflicher Anschrift in 124, Boulevard de La Pétrusse, L-2330 Luxemburg zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator ist befugt, die Aktiva der Gesellschaft auszuführen und die Passiva zu bereinigen. Im Rahmen seiner Ernennung braucht der Abwickler kein Verzeichnis aufzustellen; er kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft beziehen.

Der Abwickler ist befugt, unter seiner Verantwortung, für eine von ihm bestimmte Zeit, einem oder mehreren Vertretern einen Teil seiner Befugnisse zu übertragen welche seiner Meinung nach zur Ausführung von bestimmten Transaktionen notwendig sind.

Der Liquidator kann unter seiner alleinigen Unterschrift und ohne Einschränkungen die Gesellschaft vertreten.

Er verfügt gemäß Artikel 144 und Artikel 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, über alle Befugnisse, ohne vorherige Bevollmächtigung des alleinigen Anteilhabers.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dem einzigen Verwaltungsratsmitglied und dem Rechnungsprüfer für die Ausführung ihrer respektiven Mandate Entlast zu erteilen. Da nicht Sonstiges mehr auf die Tagesordnung ist, wurde die Versammlung um 15.15 beendet.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der oben genannten Erschienenen, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage dergleichen Personen und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und des deutschen Textes, ist der englische Text maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem

Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. WEILER, N. GLOESENER, S. PERRIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56254. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000378/122.

(100203603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

GVBB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.660.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 23 décembre 2010 que:

Francisco Partners II (Cayman) L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC 20086

a cédé:

12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales qu'il détenait dans la société GVBB HOLDINGS S.a r.L. à FP-GVBB S.a r.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.493.

Suite à ce transfert, les parts sociales de GVBB HOLDINGS S.a r.L. sont réparties comme suit:

- FP-GVBB S.a r.L. 12.500 parts sociales

Total: 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

GVBB Holdings S.à r.l

Référence de publication: 2011000437/23.

(100203773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.331.

Par des résolutions prises en date du 13 décembre 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Daniel Laurencin, né le 8 octobre 1969, à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 13 décembre 2010, pour une durée indéterminée.

En conséquence, depuis le 13 décembre 2010, le conseil de gérance de la Société est composé des huit (8) gérants suivants:

- Monsieur Marc CHONG-KAN,
- Madame Lieve BREUGELMANS,
- Monsieur Sansal OZDEMIR,
- Monsieur Guy HARLES,
- Monsieur Giles KING,

- Monsieur Richard EVERETT,
- Monsieur Damien REVON, et
- Monsieur Daniel LAURENCIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l.

EN VERTU D'UNE PROCURATION

Signature

Référence de publication: 2011000379/25.

(100203956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Teslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.579.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TESLUX HOLDING S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 90579, incorporated by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 6th of December 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 137 of the 11th February 2003,

Where as the by-laws have been changed by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary prenamed, on the 14th of May 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1694 of the 8th of July 2008.

The meeting is presided by Ms Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Christina SCHMIT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 310 (three hundred and ten) shares, representing the whole capital of the corporation in the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 10 of the articles of incorporation in order to adopt a business year beginning on January 1st and ending on December 31st of each year.

2. Amendment of article 11 of the articles of incorporation in order to change the date of the annual general meeting which will be held henceforth on the first Monday in the month of June at 08.00 a.m..

3. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to adopt a business year beginning on January 1st and ending on December 31st of each year.

The meeting decides to acknowledge, that as an exception the business year which has begun on May 1, 2010, will end on December 31, 2010.

Article 10 of the articles of association will have henceforth the following wording:

" **Art. 10.** The Company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year."

Second resolution

The meeting decides to amend article 11 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 11.** The annual General Meeting is held on the first Monday in the month of June at 8.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred and twenty-five Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states he-rewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TESLUX HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 90508, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 137 du 11 février 2003.

Dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, en date du 14 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1694 du 8 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 10 des statuts pour adopter une année sociale commençant le 1^{er} janvier et finissant le 31 décembre de chaque année.

2. Modification de l'article 11 des statuts pour modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le premier lundi du mois de juin à 08.00 heures.

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter une année sociale commençant le 1^{er} janvier et finissant le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée décide d'accepter qu'exceptionnellement l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} mai 2010 finira le 31 décembre 2010.

L'article 10 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 8.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Françoise HÜBSCH, Christina SCHMIT, Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2010. Relation GRE/2010/4033. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003950/119.

(110003371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Dafne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.529.

Par lettre de démission datée du 30 décembre 2010, Monsieur Filippo Merlo, administrateur, demeurant au 42 A Via Motta, CH-6900 Lugano (Suisse), et par lettres de démission datées du 31 décembre 2010, Monsieur Sandro CAPUZZO, administrateur et président et Monsieur Benoît DESSY, administrateur, tous deux demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ont présenté leur démission avec effet immédiat.

Par lettre de démission datée du 31 décembre 2010, la société ComCo S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce à Luxembourg sous le numéro B 112 813, a présenté la démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011000389/20.

(100203887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Accipiter Holdings (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.499.

Extract of the resolutions of the Board of Directors dated on 2 December 2010

The Board of Directors accepts the resignation of Mrs Valerie Degrez as Director of the company with effect on 7 December 2010.

The Board of Directors decides in conformity with the articles of incorporation (updated articles of association) / in conformity with the last paragraph of the article 51 of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies (as amended) to appoint on a provisional basis, with effect on 7 December 2010 and until the Annual General Meeting to be held on 30 April 2013, Mrs. Sylvie Crugnola, having her professional address at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg who accepts, as director in place of the director who resigned.

According to the article 64(2) of the law dated August 10, 1915 relating to commercial companies, the Board of Directors decides to appoint with immediate effect Mr Jean-Claude Buffin who accepts, as chairman of the Board. Mr Jean-Claude Buffin is appointed for the whole duration of his mandate, i.e. till the Annual General Meeting to be held in order to approve the accounts as of 31 December 2012.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions du Procès-verbal du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 2 décembre 2010

Le conseil d'administration accepte la démission de Madame Valerie Degrez en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 7 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration décide, conformément au dernier paragraphe de l'article 51 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, de nommer par cooptation, avec effet au 7 décembre 2010 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire prévue le 30 avril 2013, Madame Sylvie Crugnola, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, qui accepte, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs ont élu en leur sein un Président en la personne de Monsieur Jean-Claude Buffin. M. Jean-Claude Buffin est nommé pour toute la durée de son mandat, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuve les comptes au 31 décembre 2012.

Pour ACCIPITER Holding (Luxembourg) S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011000957/34.

(100202576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Delta Africa Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.970.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011018918/11.

(110022691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

EM Finance Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation),

(anc. EM Finance Holding S.A.).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.492.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «EM FINANCE HOLDING S.A.», en liquidation, une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81.492, constituée suivant acte notarié tenu en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 962 du 6 novembre 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte tenu en date du 9 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.299 du 7 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en «EM FINANCE HOLDING S.A.-SPF» et modification de l'article premier des statuts.

3.- Modification de l'article seize des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007. Ainsi l'assemblée générale décide de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société, relatif à son objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «EM FINANCE HOLDING S.A. - SPF» et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. «Il est constitué par les présentes une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «EM FINANCE HOLDING S.A. - SPF».»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article seize (16) des statuts comme suit:

Art. 16. «La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, M.L. SCHUL, C. DETREMBLEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: EAC/2010/14901. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011000404/84.

(100203346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Gerana Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.859.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth of November.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "GERANA HOLDINGS S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 40.859, incorporated pursuant to a notarial deed dated 9 July 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 447 of 6 October 1992 and whose articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 15 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 216 of 20 February 2007 (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 2.30 p.m. with Mr Raf Bogaerts, director of companies, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 48, rue de Bragance in the chair,

who appointed as secretary Ms Martine Zellinger, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Ms Peggy Partigianone, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 114,685,875, cancellation of 4,587,435 shares and reimbursement to the shareholders

2. Subsequent increase of the share capital of the Company by a contribution of cash of EUR 593,906,200 by Cofra Investments Holdings Limited

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company

4. Miscellaneous

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred fourteen million six hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 114,685,875.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred fifty-seven million eight hundred eighty-four thousand three hundred fifteen euro (EUR 157,884,350.-) represented by six million three hundred fifty thousand three hundred seventy-four (6,315,374) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, to forty-three million one hundred ninety-eight thousand four hundred seventy-five euro (EUR 43,198,475.-), by the cancellation of four million five hundred eighty-seven thousand four hundred thirty-five (4,587,435) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each and by reimbursement to the actual shareholders in proportion of their participation in the share capital of the Company.

This reduction of capital is made in accordance with the dispositions of the Article 69 of the law of 10 August 1915 of the commercial companies, as modified.

Second resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred ninety-three million nine hundred and six thousand two hundred euro (EUR 593,906,200.-) so as to raise it from its current amount of forty-three million one hundred ninety-eight thousand four hundred seventy-five euro (EUR 43,198,475.-) represented by one million seven hundred twenty-seven thousand nine hundred thirty-nine (1,727,939) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, up to six hundred thirty-seven million one hundred four thousand six hundred seventy-five euro (EUR 637,104,675) through the issue of twenty-three million seven hundred fifty-six thousand two hundred forty-eight (23,756,248) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each.

Subscription and payment

The minority shareholder the company GERANA FINANCE LIMITED, with registered office in Jersey, JE2 3BQ, 2nd Floor, Windward House, La route de la Liberation, St Helier here represented by Ms Peggy Partigianone

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey on 26 November 2010,

having waived its preferential subscription right, the twenty-three million seven hundred fifty-six thousand two hundred forty-eight (23,756,248) new shares are entirely subscribed by COFRA INVESTMENTS HOLDINGS LIMITED, with registered office at Jersey, JE2 3BQ, 2nd Floor, Windward House, La route de la Liberation, St Helier here represented by Mr Raf Bogaerts

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on 26 November 2010,

for a total price of five hundred ninety-three million nine hundred and six thousand two hundred euro (EUR 593,906,200.-) entirely allocated to the share capital.

All the twenty-three million seven hundred fifty-six thousand two hundred forty-eight (23,756,248) new shares are entirely paid up in cash so that the amount of five hundred ninety-three million nine hundred and six thousand two hundred euro (EUR 593,906,200.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital is fixed at six hundred thirty-seven million one hundred four thousand six hundred seventy-five euro (EUR 637,104,675) represented by twenty-five million four hundred eighty-four thousand one hundred eighty-seven (25,484,187) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 10,000.-.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the said appearers signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GERANA HOLDINGS S.A.", ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.859, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 447 du 6 octobre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 216 du 20 février 2007 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée, privée, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 114.685.875,- par annulation de 4.587.435 actions et par remboursement aux actionnaires.

2. Augmentation subséquente du capital social de la Société contre paiement en espèces à concurrence de EUR 593.906.200,- par Cofra Investments Holdings Limited.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cent quatorze millions six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 114.685.875,-) pour le ramener de son montant actuel de cent cinquante-sept millions huit cent quatre-vingt-quatre mille trois cent cinquante euros (EUR 157.884.350,-) représentant six millions trois cent quinze mille trois cent soixante-quatorze (6.315.374) actions, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quarante-trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 43.198.475,-) par l'annulation de quatre millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent trente-cinq (4.587.435) actions, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et par remboursement aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Cette réduction est faite en conformité avec les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de concurrence de cinq cent quatre-vingt-treize millions neuf cent six mille deux cents euros (EUR 593.906.200,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 43.198.475,-), représenté par un million sept cent vingt-sept mille neuf cent trente-neuf (1.727.939) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à six cent trente-sept millions cent quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 637.104.675,-) par l'émission de vingt-trois millions sept cent cinquante-six mille deux cent quarante-huit (23.756.248) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire la société GERANA FINANCE LIMITED, ayant son siège social à Jersey, JE2 3BQ, 2nd Floor, Windward House, La route de la Libération, St Helier, ici représentée par Madame Peggy Partigianone

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 26 novembre 2010,
ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les vingt-trois millions sept cent cinquante-six mille deux cent quarante-huit (23.756.248) actions nouvelles sont intégralement souscrites par COFRA INVESTMENTS HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Jersey, JE2 3BQ, 2nd Floor, Windward House, La route de la Libération, St Helier, ici représentée par Monsieur Raf Bogaerts

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 26 novembre 2010,
pour un prix total de cinq cent quatre-vingt-treize millions neuf cent six mille deux cents euros (EUR 593.906.200,-) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les vingt-trois millions sept cent cinquante-six mille deux cent quarante-huit (23.756.248) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent quatre-vingt-treize millions neuf cent six mille deux cents euros (EUR 593.906.200,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5 (premier alinéa).** Le capital social est fixé à six cent trente-sept millions cent quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 637.104.675,-) représenté par vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-sept (25.484.187) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 10.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, M. ZELLINGER, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. LAC/2010/53684. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011001500/186.

(100203655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Eversholt Investment Group SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.437.

1. Apports au capital social de la société

Il résulte d'un contrat d'apport et de modification conclu le 30 novembre 2010 entre la Société, MSIP Sparrow B.V., STAR Agatha Investments S.à r.l., 3i Infrastructure Luxembourg S.à r.l., 3i Infrastructure plc (en tant qu'Associés Commanditaires), et Eversholt Investments G.P. Limited en tant qu'Associé Commandité, que les Associés Commanditaires effectuent les apports suivants au capital de la Société:

1.1 MSIP Sparrow B.V. apporte:

(i) GBP 33.333 (trente-trois mille trois cent trente-trois livres Sterling), représentant 33.333 (trente-trois mille trois cent trente-trois) parts d'intérêt de classe A; et

(ii) GBP 51.667.093 (cinquante-et-un millions six cent soixante-sept mille quatre-vingt-treize livres Sterling), représentant 51.667.093 (cinquante-et-un millions six cent soixante-sept mille quatre-vingt-treize) parts d'intérêt de classe B;

1.2 STAR Agatha Investments S.à r.l. apporte:

(i) GBP 6.863.333 (six millions huit cent soixante-trois mille trois cent trente-trois livres Sterling), représentant 33.333 (trente-trois mille trois cent trente-trois) parts d'intérêt de classe A; et

(ii) GBP 51.667.093 (cinquante-et-un millions six cent soixante-sept mille quatre-vingt-treize livres Sterling), représentant 51.667.093 (cinquante-et-un millions six cent soixante-sept mille quatre-vingt-treize) parts d'intérêt de classe B;

1.3 3i Infrastructure (Luxembourg) S.à r.l. apporte:

(i) GBP 6.863.333 (six millions huit cent soixante-trois mille trois cent trente-trois livres Sterling), représentant 33.333 (trente-trois mille trois cent trente-trois) parts d'intérêt de classe A; et

1.4 3i Infrastructure plc apporte:

(i) GBP 51.667.093 (cinquante-et-un millions six cent soixante-sept mille quatre-vingt-treize livres Sterling), représentant 51.667.093 (cinquante-et-un millions six cent soixante-sept mille quatre-vingt-treize) parts d'intérêt de classe B.

2. Modification des statuts de la société

Les Statuts de la Société ont été modifiés en vertu du contrat d'apport et de modification ci-dessus conclu entre la Société, les Associés Commanditaires et l'Associé Commandité le 30 novembre 2010. Il en résulte l'extrait des Statuts modifiés suivant:

Extrait des Statuts Modifiés

(1) CAPITAL SOCIAL

A compter du 30 novembre 2010, le capital social de la Société est établi à la somme GBP 463.461.284 (quatre cent soixante-trois millions quatre cent soixante-et-un mille deux cent quatre-vingt-quatre livres Sterling).

Le capital social de la Société est composé de (i) parts d'associés commandités et de (ii) parts d'associés commanditaires, ces dernières étant organisées en parts d'intérêt de classe A et parts d'intérêt de classe B,

En conséquence de ce qui précède, au 30 novembre 2010 le capital social de la Société est composé de la manière suivante:

Associé	Type d'associé	Nombre de parts d'intérêt détenues	Pourcentage de parts d'intérêt détenues
Eversholt Investments GP. Limited	Associé Commandité	1 part d'associé commandité	100% des parts d'associés commandités
STAR Agatha Investments S.à r.l.	Associé Commanditaire	33.334 part d'intérêt de classe A 149.900.427 parts d'intérêt de classe B	33,33 % des parts d'intérêt de classe A totales 33,33 % des parts d'intérêt de classe B totales
MSIP Sparrow B.V.	Associé Commanditaire	33.334 part d'intérêt de classe A 149.900.427 parts d'intérêt de classe B	33,33 % des parts d'intérêt de classe A totales 33,33 % des parts d'intérêt de classe B totales
3i Infrastructure plc	Associé Commanditaire	149.900.427 parts d'intérêt de classe B	33,33 % des parts d'intérêt de classe B totales
3i Infrastructure (Luxembourg) S.à r.l.	Associé Commanditaire	33.334 part d'intérêt de classe A	33,33 % des parts d'intérêt de classe A totales

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE
EVERSHOLT INVESTMENT GROUP SCS
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011000411/68.

(100203351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Company Limited by Shares Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.124.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Par décision du 31 décembre 2010, le conseil d'administration de Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Private Company Limited by Shares, (en hongrois: Samuel Manu-Tech Hungary Szolgáltató Zártkörűen Működő Részvénytársaság) une société à responsabilité limitée (részvénytársaság) de droit hongrois, ayant son siège social à Dohány utca 12, H-1074, Budapest, et immatriculée au registre hongrois des sociétés (Fővárosi Bíróság mint Cég Bíróság) sous le numéro Cg. 01-10-44467, a décidé de fermer la Succursale, avec effet au 31 décembre 2010, à 17h00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Company Limited by Shares Luxembourg branch

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011000519/18.

(100203416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

SBI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.649.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 29 octobre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur-Président, maître es sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 29 octobre 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour SBI INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011000527/22.

(100203782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Mineral Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 62.216.

—
Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 17 décembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

- D'approuver la démission de M. Tom Felgen et M. René Faltz comme administrateurs au conseil d'administration de la société;

- D'approuver la démission de Server Group Europe SA comme le commissaire aux comptes de la société;

- D'élire M. Gilles Wecker et Melle. Åsa Åhlund, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration de la société.

- D'élire Modern Treuhand S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme le commissaire aux comptes de la société;

- De réélire M. Lennart Stenke, demeurant professionnellement au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration de la société ainsi qu'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société;

- De changer l'adresse du siège social de 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 17th, 2010, it has been resolved the following:

- To relieve Mr. Tom Felgen and Mr. René Faltz as directors of the board for the company;
- To relieve Server Group Europe SA as the statutory auditor of the company;
- To elect Mr. Gilles Wecker and Ms. Åsa Åhlund, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as new directors of the board.
- To elect Modern Treuhand S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company;
- To re-elect Mr. Lennart Stenke, residing professionally at 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, as a director of the board as well as to delegate the day-to-day management of the company.
- To change the registered address from 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg to 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Référence de publication: 2011000490/32.

(100203941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Möbelzentrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 7.220.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2010 que:

L'Assemblée nomme administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Marco Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg,
- Monsieur Nico Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz,
- Monsieur Dany Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg,
- Monsieur Serge Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-7421 Cruchten, 30, rue des Chapelles.

L'Assemblée nomme administrateurs-délégués pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Marco Rollinger, précité.
- Monsieur Nico Rollinger, précité

L'Assemblée nomme commissaire aux comptes Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee, pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 14/12/2010.

Référence de publication: 2011000491/21.

(100203602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

SHIP Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.706.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Ship Luxco 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.678,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Ship Luxco 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.706, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 July

2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 11 August 2010, n°1624, page 77929. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 25 November 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and four million seventy-five thousand four hundred and twenty British Pounds (GBP104,075,420.00), so as to raise it from its present amount of three hundred and eighty million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,586,772.00) up to four hundred and eighty-four million six hundred and fifty-two thousand one hundred and ninety-two British Pounds (GBP 484,662,192.00), by the issue of one hundred and four million seventy-five thousand four hundred and twenty (104,075,420) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one British Pound (GBP 1.00), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in kind.

The total contribution amount of one hundred and four million seventy-five thousand four hundred and twenty British Pounds (GBP 104,075,420.00) will be entirely allocated to the Company's share capital.

Subscription

THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC, a company incorporated in Scotland under company number SC090312 whose registered office is at 36 St. Andrews Square, Edinburgh EH2 2YB, Scotland,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 30 November 2010,

has declared to subscribe for all the one hundred and four million seventy-five thousand four hundred and twenty (104,075,420) New Shares, and to pay them a total price of one hundred and four million seventy-five thousand four hundred and twenty British Pounds (GBP 104,075,420.00) by a contribution in kind consisting in one hundred and four million seventy-five thousand four hundred and twenty (104,075,420.00) shares (the "Contributed Shares") of Ship Luxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.711.

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Shares.

Evidence of the transfer of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement. Said valuation report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The sole shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at four hundred and eighty-four million six hundred and sixty-two thousand one hundred and ninety-two British Pounds (GBP 484,662,192.00) represented by four hundred and eighty-four million six hundred and sixty-two thousand one hundred and ninety-two (484,662,192) shares of one British Pound (GBP 1.00) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Ship Luxco 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.678,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 30 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Ship Luxco 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.706, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010, n°1624, page 77929. Les statuts de la société ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné en date du 25 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt Livres Sterling (GBP 104.075.420,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de trois cent quatre-vingt millions cinq cent quatre vingt-six mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.586.772) à quatre cent quatre-vingt quatre millions six cent soixante-deux mille cent quatre-vingt douze Livres Sterling (GBP 484.662.192,00), par l'émission de cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt (104.075.420) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en nature.

Le montant total de l'apport de cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt Livres Sterling (GBP 104.075.420,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

Souscription

THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC, une société constituée en Ecosse sous le numéro SC090312, dont le siège social est au 36 St. Andrews Square, Edinburgh EH2 2YB, Ecosse,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 30 novembre 2010,

a déclaré souscrire toutes les cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt (104.075.420) Nouvelles Parts Sociales et les libérer pour un prix total de cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt Livres Sterling (GBP 104.075.420,00) par apport en nature consistant en cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt (104.075.420) actions (les "Actions Apportées") de la société «Ship Luxco 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.711.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie des Parts Sociales Apportées.

Une copie du contrat d'apport mettant en évidence le transfert des Parts Sociales Apportées a été remise au notaire instrumentant. Le rapport d'évaluation et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de quatre cent quatre-vingt quatre millions six cent soixante-deux mille cent quatre-vingtdouze Livres Sterling (GBP 484.662.192,00), représenté par quatre cent quatre-vingt quatre millions six cent soixante-deux mille cent quatre-vingt douze (484.662.192) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom,

prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15296. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011002589/140.

(110002042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

NPG S.A., New Photo Genius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.084.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 décembre 2010

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Frank DEELSTRA, conseiller financier, avec adresse professionnelle Roemer Visscherstraat 41 in NL-1054 EW Amsterdam. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg ; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de KOHNEN & ASSOCIÉS S.à.r.l., ayant son siège social 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011000494/20.

(100203594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Ramius FOF European Platform Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.748.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 29 décembre 2010

Il a été décidé:

- de réélire Madame Frédérique LEFEVRE résidant professionnellement au 8-10 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et Messieurs Roger ANSCHER résidant professionnellement au 599 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, Serge D'ORAZIO résidant professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Patrick DELLER résidant professionnellement au 71, Richard Strauss Strasse, DE-81679 Munich, Thomas STRAUSS résidant professionnellement au 12 Schottenring, 1010 Vienne et André SCHMIT résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg en tant qu'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011

- de réélire KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011

Certifié conforme et sincère

Pour RAMIUS FOF EUROPEAN PLATFORM INDEX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011000509/21.

(100203578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 154.711.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Ship Luxco 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.706,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Ship Luxco 3 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.711, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 11 August 2010, n°1624, page 77929. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 25 November 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and four million seventy-five thousand four hundred and twenty British Pounds (GBP 104,075,420.00), so as to raise it from its present amount of three hundred and eighty million five hundred and seventy-six thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,576,772.00) up to four hundred and eighty-four million six hundred and fifty-two thousand one hundred and ninety-two British Pounds (GBP 484,652,192.00), by the issue of one hundred and four million seventy-five thousand four hundred and twenty (104,075,420) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one British Pound (GBP 1.00), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in kind.

The total contribution amount of one hundred and four million seventy-five thousand four hundred and twenty British Pounds (GBP 104,075,420.00) will be entirely allocated to the Company's share capital.

Subscription

THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC, a company incorporated in Scotland under company number SC090312 whose registered office is at 36 St. Andrews Square, Edinburgh EH2 2YB, Scotland,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 30 November 2010,

has declared to subscribe for all the one hundred and four million seventy-five thousand four hundred and twenty (104,075,420) New Shares, and to pay them a total price of one hundred and four million seventy-five thousand four hundred and twenty British Pounds (GBP 104,075,420.00) by a contribution in kind consisting in one hundred and four million seventyfive thousand four hundred and twenty (104,075,420.00) shares (the "Contributed Shares") of "Ship Hold-Co Limited", a company incorporated in England and Wales under company number 07329558 whose registered office is at One South Place, London, EC2M 2WG, United Kingdom.

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Shares.

Evidence of the transfer of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement. Said valuation report and contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The sole shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at four hundred and eighty-four million six hundred and fifty-two thousand one hundred and ninety-two British Pounds (GBP 484,652,192.00) represented by four hundred and eighty-four million

six hundred and fifty-two thousand one hundred and ninety-two (484,652,192) shares of one British Pound (GBP 1.00) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Ship Luxco 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.706,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 30 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Ship Luxco 3 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.711, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010, n°1624, page 77929. Les statuts de la société ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné en date du 25 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt Livres Sterling (GBP 104.075.420,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de trois cent quatre-vingt millions cinq cent soixante-seize mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.576.772) à quatre cent quatre-vingt quatre millions six cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt douze Livres Sterling (GBP 484.652.192,00), par l'émission de cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt (104.075.420) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en nature.

Le montant total de l'apport de cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt Livres Sterling (GBP 104.075.420,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

Souscription

THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC, une société constituée en Ecosse et enregistrée sous le numéro SC090312, dont le siège social est au 36 St. Andrews Square, Edinburgh EH2 2YB, Ecosse,

ici représentée par Mme Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 30 novembre 2010,

a déclaré souscrire toutes les cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt (104.075.420) Nouvelles Parts Sociales et les libérer pour un prix total de cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt Livres Sterling (GBP 104.075.420,00) par apport en nature consistant en cent quatre millions soixante-quinze mille quatre cent vingt (104.075.420) actions (les "Actions Apportées") de la société "SHIP Holdco Limited", une société constituée et régie par les lois du Pays de Galles, ayant son siège social au One South Place, Londres EC2M 2WG, immatriculée sous le numéro 07329558.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie des Actions Apportées.

Une copie du contrat d'apport mettant en évidence le transfert des Actions Apportées a été remise au notaire instrumentant. Le rapport d'évaluation et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de quatre cent quatre-vingt quatre millions six cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt douze Livres Sterling (GBP 484.652.192,00), représenté par quatre cent quatre-vingt quatre millions six cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt douze (484.652.192) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,) chacune, ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15294. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011002591/139.

(110001889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Royal Estate and Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.287.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la société du 2 novembre 2010 que:

- l'associé unique décide de révoquer avec effet immédiat le mandat d'administrateur de la société de Madame Karine Vilret-Huot;

- l'associé unique décide de nommer en tant qu'administrateur de la société en remplacement, pour une durée de six ans à compter de ce jour, Monsieur Pierre Huot, né le 25 septembre 1946 à Toulouse, France, de nationalité française, et domicilié 8, rue Valentin Simon, L-2559 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000517/15.

(100203551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Eurofins LUX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 417.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.155.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011018938/11.

(110022456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

UBS Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 36.495.

L'an deux mil dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UBS Bond Fund Management Company S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy,

constituée sous la dénomination SBC BOND PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 mars 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 632 du 30 juin 2005,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1881 du 6 octobre 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 36.495.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Michaela IMWINKELRIED, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme Madame Norma CHRISTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Norma CHRISTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Den Liquidationsprozess der Gesellschaft zu starten und alle notwendigen Schritte dahingehend einzuleiten.
- 2.- UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. mit dem Recht zur Substitution an eine natürliche Person als Liquidatorin zu bestellen und diese zu beauftragen, mit Hilfe eines Wirtschaftsprüfers einen Liquidationsbericht zu erstellen.
- 3.- Verschiedenes.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société UBS Bond Fund Management Company S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy, (RCSL B 58.535), aux fonctions de liquidateur avec pouvoir de substitution à une personne physique, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.45 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. CHRISTMANN, M. IMWINKELRIED, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53218. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000547/59.

(100203437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Uschastok Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 151.394.

Le siège sis au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg de USCHASTOK CORPORATION S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 151.394, a été dénoncé par son agent domiciliaire avec effet au 27 décembre 2010.

Pour GODFREY HIGUET Avocats

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011000552/12.

(100203431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

ZAG Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 47, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 93.320.

Extrait de la décision des associés adoptée le 27 décembre 2010

Conformément à la cession de parts sociales du 1^{er} septembre 2010, Monsieur Christophe ZAGORSKI, demeurant à 47 rue de la Reconnaissance, L-4936 Bascharage a vendu 90 parts sociales détenues dans la Société à Monsieur Jean-Louis DALEBROUX; demeurant à 111 Grand-rue, B-6850 Paliseul

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé Jean-Louis DALEBROUX et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ZAG INDUSTRIE SARL

Représenté par Christophe ZAGORSKI

Gérant technique

Référence de publication: 2011000564/18.

(100203459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**JBM SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. JBM Holding S.A.).**

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 115.662.

L'an deux mil dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "JBM HOLDING S.A.", avec siège social à L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus,

suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1239 du 27 juin 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 115.662.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel HEGE, administrateur de sociétés, demeurant à F-67160 Steinseltz-Wissembourg, 116, Schafbusch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de la forme de la société d'une société anonyme holding en une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme et en conséquence changement de la dénomination de la société en JBM SPF S.A. et modification subséquente des articles 1, 4 et 17 des statuts.

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire présent, le mandataire des actionnaires représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer le statut de la société d'une «société anonyme holding» en une «société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme» et en conséquence de changer la dénomination de la société en JBM SPF S.A. et de modifier subséquemment les articles 1, 4 et 17 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme sous la dénomination de JBM SPF S.A.».

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

L'assemblée déclare pour les bénéficiaires réels que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HEGE, P. WEILER, N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53223. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000460/75.

(100203443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.147.

—
EXTRAIT

Suite à la décision de l'associé unique de la Société du 21 décembre 2010:

1) M. Nour-Eddin Nijar a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 21 décembre 2010.

2) Mme Cornelia Mettlen, née le 29 janvier 1963 à St. Vith, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 21 décembre 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011001544/19.

(100203589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg G 115.

—
Bilan au 31.12.2009

	31.12.2009	31.12.2008
A. CAPITAL SOUSCRIT NON-VERSÉ		
DONT APPELÉ N:		
N-1:		
B. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
C. ACTIF IMMOBILISÉ		
I. Immobilisations incorporelles		
II. Immobilisations corporelles	7 258,24	879,19
III. Immobilisations financières		
Total (C)	<u>7 258,24</u>	<u>879,19</u>
D. ACTIF CIRCULANT		
I. Stocks		
II. Créances		
1. Échéance < 1 an	72 426,25	62 373,23
2. Échéance > 1 an		
III. Valeurs mobilières		
IV. Avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et encaisse	10 472,80	77 499,92
Total (D)	<u>82 899,05</u>	<u>139 873,15</u>
E. COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00
F. PERTE DE L'EXERCICE	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E+F)	<u>90 157,29</u>	<u>140 752,34</u>
	31.12.2009	31.12.2008
A. CAPITAUX PROPRES		
I. Capital souscrit	4 957,87	4 957,87
II. Primes d'émission		
III. Réserves de réévaluation		

IV. Réserves		
V. Résultats reportés	-46 305,26	-48 195,12
Total (A)	-41 347,39	-43 237,25
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	51 000,00	52 000,00
C. DETTES		
1. Échéance < 1 an	47 210,61	109 924,73
2. Échéance > 1 an		
Total (C)	47 210,61	109 924,73
D. COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	20 175,00
E. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	33 294,07	1 889,86
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E)	90 157,29	140 752,34

Référence de publication: 2011018963/45.

(110022595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Landtechnik Frosch & Schmidt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, Schorenshof.

R.C.S. Luxembourg B 157.727.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Christian FROSCH, Landmaschinenmechanikermeister, wohnhaft in L-6850 Manternach, Schorenshof, Chalet Bienvenue,

2.- Herr Sandor SCHMIDT, Landmaschinenmechaniker, wohnhaft in L-7626 Larochette, rue du Moulin 8.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Landtechnik Frosch & Schmidt S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Manternach.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist ausschließlich die Reparatur-dienstleistung von Landmaschinen und Landtechnik jeglicher Art vor Ort (Werkstatt auf Rädern). Die angebotenen Reparaturdienstleistungen erstrecken sich insbesondere auf die Bereiche Forsttechnik, Kommunaltechnik, Gartengeräte, Stalleinrichtungen und Melkanlagen. Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen, die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben in irgendeiner Weise fördern. Davon erfasst ist insbesondere die Beschaffung und der Weiterverkauf von Ersatzteilen, die für die Reparatur erforderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Christian FROSCH, Landmaschinenmechanikermeister, wohnhaft in L-6850 Manternach, Schorenshof, Chalet Bienvenue, sechzig Anteile	60
2.- Herr Sandor SCHMIDT, Landmaschinenmechaniker, wohnhaft in L-7626 Larochette, rue du Moulin 8, vierzig Anteile	40
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Christian FROSCH, Landmaschinenmechanikermeister, wohnhaft in L-6850 Manternach, Schorenshof, Chalet Bienvenue.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6850 Manternach, Schorenshof, Chalet Bienvenue.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FROSCH, S. SCHMIDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2011. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 31. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011000467/111.

(100203560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Intertrust Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Intertrust Corporate Services S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011018998/11.

(110022412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Impacteam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 124.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011019006/10.

(110022896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Ilion SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ilion Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.616.

L'an deux mil dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «Ilion Holding S.A.» une société anonyme holding de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Capellen, en date du 25 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 954 du 22 juin 2002,

modifié suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 459 du 02 mars 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86.616.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Nadine GLOSENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1) Changement du statut de la société d'une société holding 1929 en société de gestion de patrimoine familial avec maintien de la forme de société anonyme et en conséquence changement de la dénomination de la société en Ilion SPF et modification subséquente des articles 1, 2 (première phrase), 3 et 16 des statuts.

2) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le statut de la société d'une société holding 1929 en société de gestion de patrimoine familial avec maintien de la forme de société anonyme et en conséquence de changer la dénomination de la société en Ilion SPF et de modifier subséquemment les articles 1, 2, 3 et 16 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

« **Art. 2. (première phrase)**. La société existe sous la dénomination de ILION S.P.F.».

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

L'assemblée déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.00 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR (neuf cent cinquante euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN, P. WEILER, N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53229. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000450/73.

(100203436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Imprimerie Hoeser s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 141.958.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011019007/10.

(110022563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

INEOS Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.805.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61147 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019009/10.

(110022662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

SSOME I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.168.

Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on 7th December 2010

The sole shareholder approves the resignation of Mrs Valérie Degrez as B manager of the Company, with effect on 7th December 2010.

The sole shareholder decides to appoint as new B manager:

- Mr Philippe Stanko having his professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The new manager has been elected for an unlimited period.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 7 décembre 2010

L'associé unique accepte la démission de Madame Valérie Degrez en tant que gérant B de la société, avec effet au 7 décembre 2010.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérant B:

- Mr Philippe Stanko ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le nouveau gérant est élu pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011015351/23.

(110016601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.
